

Utilisation des échafaudages de pied

Selon recommandation CNAMTS R408

Objectif

Connaître les éléments qui relèvent de la vérification journalière (examen de l'état de conservation), en vue de s'assurer que l'échafaudage n'a pas subi de dégradation perceptible, pouvant créer des dangers (art. 5 de l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages)

Contenu

■ Durée

1 jour soit 7 heures

■ Public

Personnel du bâtiment travaillant sur les échafaudages de pied

■ Pré-requis

- Utilisateurs de plus de 18 ans
- Maîtrise de la lecture
- Se munir obligatoirement de chaussures de sécurité, d'un casque et d'un harnais

■ Validation

Attestation de formation

■ Lieu

GRETA Poitou-Charentes
Agence de Pons

■ Date

Nous contacter

■ Tarif

Demander un devis

- Reconnaître les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation : échafaudages à cadres, échafaudages multidirectionnels, échafaudages à tubes et colliers
- Prise de poste et vérification de l'échafaudage : le calage, les ancrages et amarrages, horizontalité et verticalité, contreventement, planchers, passerelles, échelles et escaliers, garde-corps
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage : échelles et trappes, portillons, escaliers
- Respecter les limites de charges : les limites de charges préconisées, les panneaux indicatifs, les classes d'échafaudages
- Maintenir l'échafaudage en sécurité : protection collective et protection individuelle, le harnais de sécurité, les connecteurs et antichute, le bâchage
- Tenir compte de la co-activité : le coordonnateur SPS, le PGC et le PPSPS, le plan de prévention
- Signaler les situations dangereuses : devoir d'alerte, droit de retrait